



Mairie de Saint-Joseph
Rue Eugène Maillard - 97212 SAINT-JOSEPH

EXTRAIT N°51/2020 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 2020

Date de la convocation :	la	
Le 08 sept 2020		
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	
En début de séance :		
Présents	25	
Procurations	3	
Absents	5	
Excusés	0	
En cours de Séance :		
Présents	28	
Procurations	3	
Absents	2	
Excusés	0	

L'an deux mil vingt et le quatorze du mois de septembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence du Maire, M. Yan MONPLAISIR.

PRESENTS : Adjoints : M. ADELE Claude, Mme MIEVILLY Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, M. CRETINOIR Joël, Mme LAMIN Michèle, M. NAPOLY Raymond, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,

Conseillers municipaux : M. BELLIARD Alain, M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. PALIX Pierre, M. ADELAIDE Michel, Mme MARLIACY Danielle, M. THELESTE Johan, M. BERNABE Cédric, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme DUCADOS Anne-Caroline, Mme FRANCOIS Francine, M. ATHANASE Rémy, M. SAINT-HONORE Laurent, M. MARLET Daniel, M. MARLET Camille, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.

ABSENTS EXCUSES : M. DELPHIN Laurent, (procuration à Mme LEGIEL Eliane), Mme MENCE Marielle, (procuration à M. ADELE Claude) Mme LARAIRES Sylvania, (procuration à M. ROSELET Jean-Christophe), Mme CARDOU Josiane, Mme BEAUJOLAIS Marie-José.

ABSENTS NON EXCUSES :

ASSISTANTS M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Steve SAINT-ELIE (Dircab), Mme Valentine CILPA (DGA1), M. Pascal QUIONQUION (DGA2), Mme Claudine NELLA (DGA3), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. M. M. Géraldine ALONZEAU (DAJR), M. José SOUDOUROM (DSU), Mme Françoise DORE (DCE), M. Alain BONHEUR (DST), Mme Karole POULIN.



Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme LAMIN Marie-Josée pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

RECONDUCTION DE L'ENTENTE INTERCOMMUNALE AVEC LE GROS-MORNE RELATIVE À LA FOURNITURE DE REPAS POUR LES ECOLES ET LA CRECHE DU GROS-MORNE

Le maire expose :

Au cours du mois de juillet 2017, la commune du Gros-Morne, confrontée à la nécessité de devoir fermer son service de restauration scolaire, a sollicité l'assistance de la commune de SAINT JOSEPH pour la fourniture et la livraison de repas pour ses écoles et sa crèche. A cet effet, une convention d'entente intercommunale a été signée entre le 20 septembre 2017, après validation en conseil municipal du 07 septembre 2017.

Prévue par les articles L. 5221-1 et L. 5221-2 du Code général des collectivités territoriales, l'entente intercommunale s'inscrit dans une logique de coopération et de mutualisation entre collectivités. Dans ce cadre, le Gros-Morne met à disposition un agent de production.

L'entente est conclue pour une durée d'un an à compter de sa date de signature, reconductible chaque année et peut être dissoute de manière anticipée par accord des parties. La prestation est facturée à la commune du Gros-Morne sur la base du coût de revient, soit 4,40 € par repas. L'entente débat dans le cadre d'une instance appelée Conférence, composée de 3 représentants de chaque commune, désignés par chaque conseil municipal.

Le maire du Gros Morne a sollicité au mois de juillet la reconduction de l'entente pour l'année scolaire 2020/2021.

.....
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'AUTORISER la reconduction de l'entente avec le Gros-Morne

D'AUTORISER le Maire à signer tous les actes y afférents

DE DESIGNER les trois membres représentant la commune de Saint-Joseph qui siégeront au sein de la conférence de l'entente, à savoir :

- M. Laurent CACLIN
- Mme Marie-Lyne CATHERINE
- M. Rémy ATHANASE

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 14 septembre 2020

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture



Le Maire

Yan MONPLAISIR